

---

**BUREAU DE COMMUNAUTÉ  
SÉANCE DU 8 SEPTEMBRE 2020 À 18H00,  
Au siège de GRAND LAC**

---

**Présents :**

AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
AIX-LES-BAINS  
LA BIOLLE  
BOURDEAU  
LE BOURGET DU LAC  
BRISON SAINT INNOCENT  
CHANAZ  
CHINDRIEUX  
CONJUX  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
DRUMETTAZ-CLARAFOND  
ENTRELACS  
GRESY-SUR-AIX  
MERY  
LE MONTCEL  
MOTZ  
ONTEX  
RUFFIEUX  
SAINT OFFENGE  
SAINT OURS  
SERRIERES-EN-CHAUTAGNE  
TRESSERVE  
TREVIGNIN  
VIVIERS-DU-LAC  
VOGLANS

Renaud BERETTI  
Michel FRUGIER  
Thibaut GUIGUE  
Marie-Pierre MONTORO-SADOUX  
Julie NOVELLI  
Jean-Marc DRIVET  
Nicolas MERCAT  
Jean-Claude CROZE  
Yves HUSSON  
Marie-Claire BARBIER  
Claude SAVIGNAC  
Danièle BEAUX-SPEYSER  
Nicolas JACQUIER  
Jean-François BRAISSAND  
Florian MAITRE  
Nathalie FONTAINE  
Antoine HUYNH  
Daniel CLERC  
Jacques CURTILLET  
Olivier ROGNARD  
Bernard GELLOZ  
Louis ALLARD  
Brigitte TOUGNE-PICAZO  
Jean-Claude LOISEAU  
Gérard GONTHIER  
Robert AGUETTAZ  
Yves MERCIER

Pouvoir de Bruno MORIN

**Absents excusés :**

PUGNY-CHATENOD  
VIONS

Bruno CROUZEVALLE  
Jean-Pierre SAVIOZ-FOUILLET

**Autres présents non votants :**

Frédéric GIMOND  
Laurent LAVAISSIERE  
Christophe PIRAT  
Estelle COSTA de BEAUREGARD  
Matilde HABOUZIT

Directeur général des services  
Directeur général adjoint des services  
Directeur des services à la population  
Responsable juridique et des assemblées  
Responsable du pilotage de la performance

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 1<sup>er</sup> septembre 2020 à laquelle était joint un dossier de travail comprenant ordre du jour, notes de synthèse et 8 projets de délibérations. Le quorum est atteint : la séance est ouverte avec 27 présents, et 28 votants (présents et représentés).



## DÉLIBÉRATION

N° : 5      Année : 2020  
Exécutoire le : **15 SEP. 2020**  
Affichée le : **15 SEP. 2020**  
Visée le : **15 SEP. 2020**

### DEPLACEMENTS

#### **Demande de subvention pour la section 4+ (Grésy-sur-Aix/Aix-les-Bains) de la Véloroute de l'Albanais**

Monsieur le Président indique qu'en 2019, Grand Lac a lancé conjointement avec la Communauté de commune de Rumilly une étude de réalisation d'une véloroute entre Aix-les-Bains et Rumilly. La note de synthèse jointe à la présente délibération en fait une présentation sommaire, chiffrant le coût de la portion située sur notre territoire à un montant de 1,2 à 2,3 M€ HT, hors acquisitions foncières.

Ce tracé fait partie d'un projet de plus grand ampleur, la "Véloroute des 5 lacs" (Paladru, Aiguebelette, Bourget, Annecy et le Léman), porté par la Région Rhône-Alpes. La portion située sur notre territoire est inscrite au Programme Pluriannuel d'investissements (PPI) de Grand Lac pour un montant de 1,5 M€ pour la période courant jusqu'à 2022.

La "section 4+" désigne une voie verte entre Grésy-sur-Aix et Aix-les-Bains via la RD1201. Elle présente un itinéraire sécurisé et stratégique. Ce tracé s'étend sur 800 m de longueur pour 3 m de largeur.

Cette voie verte permettra de relier la ville centre au nord de la Communauté d'agglomération et constituera la dernière section de la véloroute de l'Albanais pour rejoindre Aix-les-Bains.

Le projet est également directement lié à la création du giratoire de Pontpierre à Grésy-sur-Aix, dont les travaux se termineront en novembre 2020.

La voie verte est intégrée au futur giratoire, le but est donc de réaliser cet aménagement afin que les usagers puissent circuler sur la RD1201 après le giratoire Pontpierre, sur un site propre dédié aux modes actifs.

Le montant des travaux prévus en 2020 pour la section 4+ s'élève à 114 089 € HT, le coût de la maîtrise d'œuvre étant de 7 500 € HT, soit un total de 121 589 € HT.

Il est proposé d'autoriser Monsieur le président à solliciter une aide de la part de la Région Auvergne-Rhône-Alpes à la hauteur de 40 %, soit un montant de 48 635,60 € HT. M. le Président sera autorisé par cette délibération à faire auprès d'autres financeurs, le cas échéant, une demande de même nature.

Les crédits inscrits au budget principal sont imputés sur la section investissement au programme 155-08.

Le Bureau de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport,
- AUTORISE Monsieur le Président à déposer un dossier de demande de subvention auprès de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et le cas échéant auprès d'autres organismes financeurs
- AUTORISE Monsieur le Président à signer tous les documents afférents.

Aix-les-Bains, le 8 septembre 2020

Le Président,  
Renaud BERETTI



- Délégués en exercice : 32
- Présents et représentés : 28
- Votants : 28
- Pour : 28
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

## Véloroute de l'Albanais

*Note synthétique*

## 1. Présentation du tracé

Afin de relier Vallières-sur-Fier (*Pont-Coppet*), à Aix-les-Bains (*Pont du Sierroz*), un itinéraire Véloroute a été identifié à travers les territoires de CC Rumilly Terres de Savoie et la CA Grand Lac. L'itinéraire devra permettre de répondre à des enjeux de déplacements utilitaires mais également aux déplacements touristiques. Le projet a également pour objectif de relier Alby-sur-Chéran et St-Félix afin de permettre la connexion aux projets de développement cyclable du Grand Annecy.

Sur un plan plus large, la Véloroute de l'Albanais s'inscrit dans l'itinéraire de la Véloroute des 5 lacs et sera un support pour l'itinéraire touristique du Tour des Bauges.

## 2. Un itinéraire structurant bi-départemental

D'une longueur totale de **37,5 kms**, l'itinéraire est réparti sur les deux départements / EPCI de la manière suivante :

- Haute-Savoie / CCRTS → 24,6 kms
- Savoie / Gd Lac → 12,9 kms

## 3. Un point de vigilance : la traversée des zones Natura 2000 de l'Albanais

Au sud de Rumilly, l'itinéraire traverse plusieurs sites Natura 2000 parmi lesquels les Etangs de Crosagny. Suite à plusieurs réunions de concertations avec les gestionnaires du site ainsi que les DDT 73-74, le franchissement des étangs a été validé par un passage à l'Est de la zone. Néanmoins, avant aménagement, ce secteur devra l'objet d'une étude environnementale et d'une validation des services des DDT 73 & 74.

Cette phase peut entraîner un surcoût par rapport aux aménagements prévus, notamment pour tenir compte des éventuelles prescriptions qui seront émises par les services de l'Etat.

## 4. Budget prévisionnel global

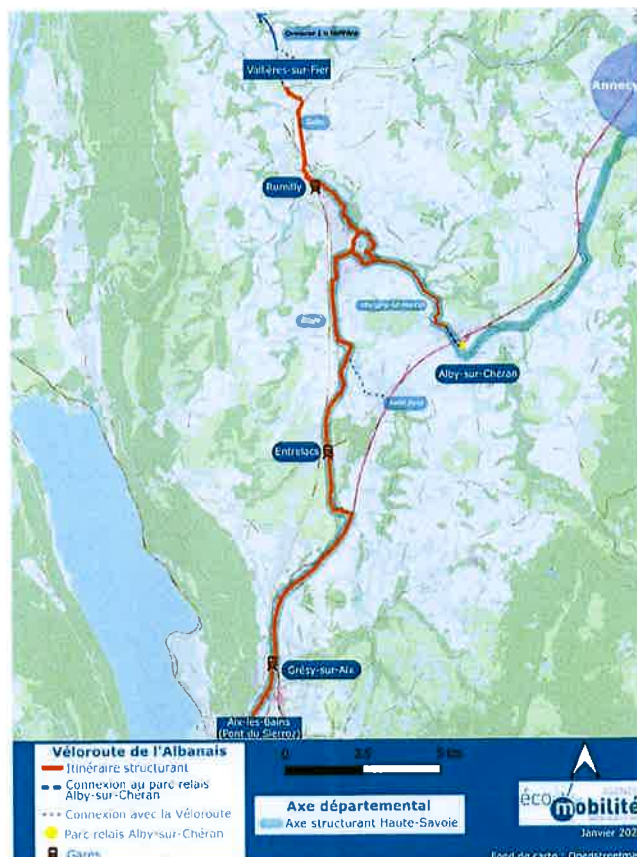
L'étude de faisabilité conduite permet de proposer un premier chiffrage global du coût d'aménagements de la Véloroute. Ces coûts n'incluent pas les éventuelles acquisitions foncières. Ce premier chiffrage étant estimatif, il propose **un coût global compris entre 2 766 000 € et 4 049 000 €**.

Les choix d'aménagements définitifs ainsi que les études d'avant-projet de chacune des sections permettront de préciser ces coûts.

Section	Distance	Chiffrage min	Chiffrage max	Estimation Service	Total Section min	Total Section max
Section 1 : Pont Coppet - Rumilly	4 086	60 000	60 000	1 350	61 350	61 350
Section 2 : Rumilly	5 848	192 000	320 000	8 080	200 080	328 080
Section 3 : Rumilly - Entrelacs	9 041	884 000	900 000	6 100	890 100	906 100
Section 4 : Entrelacs - Grésy sur Aix	9 972	1 106 000	2 120 000	15 050	1 121 050	2 135 050
Section 4 + : Grésy sur Aix - Aix les Bains	802	78 000	155 000	1 630	79 630	156 630
Section 3bis : Rumilly - Alby sur Chéran	72 98	412 000	460 000	1 600	413 600	461 600
<b>Total général</b>	<b>37 047</b>	<b>2 732 000</b>	<b>4 015 000</b>	<b>33 810</b>	<b>2 765 810</b>	<b>4 048 810</b>

## 5. Les suites de l'étude

- **Sept. 2020** - Validation des dernières orientations par les nouvelles équipes des exécutifs intercommunaux
- **Oct. 2020** - Transmission des livrables en cours à la maîtrise d'ouvrage (fiches segments et rapport phase 2 & 3)
- **Oct. - Nov. 2020** - Rédaction des DCE (pour les segments non impactés par les études environnementales)
- **Oct. - Nov. 2020** - Rédaction du DCE pour le lancement des études environnementales
- **Suite à l'étude environnementale** - Adaptations techniques des aménagements en fonction des prescriptions



## Accusé de réception préfecture

**Objet de l'acte :**

Déplacement - Demande de subvention pour la section 4+ (Grésy-sur-Aix/Aix-les-Bains) de la Véloroute de l'Albanais

---

**Date de transmission de l'acte :** 15/09/2020

**Date de réception de l'accusé de réception :** 15/09/2020

---

**Numéro de l'acte :** d3378 ( [voir l'acte associé](#) )

**Identifiant unique de l'acte :** 073-200068674-20200908-d3378-DE

---

**Date de décision :** 08/09/2020

**Acte transmis par :** Estelle COSTA DE BEAUREGARD

---

**Nature de l'acte :** Délibération

**Matière de l'acte :** 7. Finances locales  
7.5. Subventions  
7.5.1. Demandes de subventions